République Française
Département du Pas-de-Calais
**COMMUNE DE PAS-EN-ARTOIS**

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**
**Séance du 23 avril 2026**

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DOUCHET Arnaud, Maire.

**Présents** : MM. Arnaud DOUCHET, Gilbert COTTIN, Claudine MENARD, Frédéric BOUTHORS, Fabien JONARD, Émilie DELECROIX, Agnès BUIGNET, Marine COUSIN, Vivien BOUBAAYA, Vinciane DEFFONTAINES, Dylan HOUBRON, Juliette FOURNIER
**Absents excusés :** Mme Vanessa LAVILLETTE (procuration à Arnaud DOUCHET), MM. Régis PARMENTIER (procuration à Claudine MENARD), Quentin GOURDEL (procuration à Dylan HOUBRON)
**Désignation d'un secrétaire de séance :** Mme Juliette FOURNIER

## 1/ Compte Financier Unique, affectation des résultats.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Gilbert COTTIN, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par le comptable et M. Arnaud DOUCHET, ordonnateur,
- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après s'être fait présenter le compte financier unique visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés | | 521 607,92 € | 12 798,46 € | | 12 798,46 € | 521 607,92 € |
| Part affectée à investiss | | 27 998,46 € | | | | 27 998,46 € |
| Opérations de l'exercice | 690 032,24 € | 761 092,16 € | 553 153,38 € | 637 853,13 € | 1 243 185,62 € | 1 398 945,29 € |
| Totaux | 690 032,24 € | 1 254 701,62 € | 565 951,84 € | 637 853,13 € | 1 255 984,08 € | 1 892 554,75 € |
| Résultat de clôture | | 564 669,38 € | | 71 901,29 € | | 636 570,67 € |

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
- Au compte 1068 (recette d'investissement) : 6 857,71 €
- Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 557 811,67 €

## 2/ Subventions aux associations 2026

Mme Claudine MENARD, adjointe, donne lecture du rapport de la Commission Communale (composée de 4 conseillers et 5 présidents d'association) sur les demandes de subvention déposées en mairie.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les subventions suivantes ont été accordées :

| | | | |
|---|---|---|---|
| APE du Collège | Pas de demande | Comité des Fêtes | 4 250 € |
| École de Judo | 1 570 € | Amicale des Sapeurs-Pompiers | 300 € |
| Chanteurs d'un jour | Pas de demande | Vie Libre | 100 € |
| Club de gymnastique | Pas de demande | Amicale des Anciens du Collège | Pas de demande |
| Harmonie de Pas-en-Artois | 2 800 € | Club de l'Amitié | 800 € |
| ACPG CATM TOE | 370 € | FJEP | 300 € |
| Société de chasse | 770+800 (excep) € | A portée de mains | Pas de demande |
| Secours catholique | 200 € | Les ch'tits pongistes | 370 € |
| Les Hirondelles de Pas | 800 € | Prévention Routière | Pas de demande |
| Union Sportive Pas-en-Artois | 3 370 € | Sources et Colline | 570+400(excep) € |
| FJEP Javelot | 400 € | Sauvegarde de l'église | Pas de demande |
| APE Écoles Publiques | 2 518,79 € | Spectacles de Pas-en-Artois | 1500+500 (excep) € |
| Amicale de la Pêche | 570 € | APEI Arras (Opération Brioches) | 300 € |
| Secours Populaire | Pas de demande | **Total** | **23 558,79 €** |

Chaque association participant à l'animation du 14 juillet reçoit un forfait de 70 € pour l'achat des lots.

**3/ Travaux d'hydraulique douce et travaux connexes au remembrement :**

M. le maire informe l'assemblée des montants des participations de la commune à prévoir en section d'investissement :

Pour les travaux de lutte contre l'érosion (GEMAPI) menés par la Communauté de Communes:

Rappel : Le reste à charge pour la commune s'élève à la somme de 215 315 €. Celle-ci rembourse ces travaux sur 5 ans à raison de 43 063 € par an depuis 2025 (dernière annuité en avril 2029).

Pour les travaux connexes liés au remembrement (AFAFAFI : Association Foncière Intercommunal d'Amplier, Famechon, Halloy, Mondicourt, Orville, Pas-en-Artois, Pommera et Thièvres.) :

L'AFAFAFI, en marge du remembrement, entreprend des travaux connexes (fascines, plantation de haies, fossés à redents, bassins).

L'AFAFAFI a informé M. le maire que la part communale de ces travaux est de 48 830,25 € HT soit 58 596,30 € TTC. Le remboursement à l'AFAFAFI se fera sur deux ans. Pour cette année, la commune devra verser 50 % de montant et le reste en 2027.

Les membres acceptent le paiement à l'AFAFAFI de la somme de 24 415,12 € HT cette année soit 29 298,14 € TTC.

**4/ Vote des taux d'imposition 2026**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'établissement du budget primitif de l'année 2026, il y a lieu de voter le taux des taxes communales, à savoir, la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de **ne pas augmenter les taux des taxes communales** et donc de voter les taux suivants **(Taux inchangés depuis 2020)** :

| | Base d'imposition prévisionnelles 2026 | Taux d'imposition 2026 | Produit de référence |
|---|---|---|---|
| Taxe foncier bâti | 467 800 € | 36,61 % | 171 262 € |
| Taxe foncière non bâti | 58 600 € | 45,40 % | 26 604 € |
| Taxe d'habitation | 31 200 € | 14,76 % | 4 605 € |
| | | Total | 202 471 € |

**5/ Budget Primitif 2026**

Le budget primitif s'équilibre à la somme de 1 304 917.44 € en section de fonctionnement et à la somme de 694 594,14 € en section d'investissement. (annexe 1)

**6/ Travaux de voirie :**

Il présente les travaux de voirie envisagés suite à la réunion de la commission « voirie » du 15 avril.

Abaissement des bordures au n° 2 bis de la rue du châtelet :

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite le salon de coiffure sis au 2 bis rue du châtelet.

Un devis a été demandé à la société Balestra pour l'abaissement des bordures et reprise du trottoir face au salon de coiffure pour un montant de 3 813,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de faire exécuter les travaux ci-dessus et accepte le devis de la société Balestra.

Réparation de la voirie à l'entrée du collège Marguerite Berger :

Les services du Département ont décidé de réparer la chaussée au niveau de l'entrée du collège et la voie réservée aux bus. La commune est concernée par une partie de la chaussée. La commission « voirie » s'est rendue sur place et a constaté qu'il y a lieu de réparer le revêtement de la chaussée qui est faïencé et le fil d'eau.

Un devis a été demandé par le Département à l'entreprise TP BAT à Allouagne (62157), il s'élève à la somme de 7 940,70 € TTC pour la commune.

Après en avoir délibéré et considérant qu'il est nécessaire de réparer l'accès au collège afin d'assurer la sécurité des usagers, le conseil municipal, à l'unanimité décide de faire exécuter les travaux et accepte le devis de l'entreprise TP BAT. Ceux-ci- seront réalisés début juillet.

Route d'Authie :

Au cours de la réunion, M. Dylan Houbron, conseiller, a fait part de problèmes relevés à propos de la route d'Authie : Déformation de la chaussée au niveau de la montée, voie étroite, virage dangereux, bâches d'eau lors de fortes pluies, nids-de-poule.

M. le maire précise que c'est une voie communale. L'entretien est donc à la charge de la commune.

Afin de prévenir tout accident, le conseil municipal décide, dans un premier temps de restreindre la vitesse à 50 km/h sur cette route, de poser des panneaux de signalisation « Chaussée déformée ». Un arrêté sera pris par M. le maire. Les nids-de-poule seront réparés par le service technique.

**7/ Ruelle Delphine :**

M. le maire informe l'assemblée que les services de la commune ont instruit une demande de CU de la SCI La Colline fin 2025 pour le terrain cadastré D721 et D187. Un rendez-vous avec le géomètre GE7V a eu lieu le 15/12/2025. A l'issue, il s'est avéré un empiétement de la chaussée et du trottoir sur lesdites parcelles. M. le maire a reçu un courrier de M. Philippe BONNART le 29/01/2026. Il y apparait que le bornage révèle que le trottoir, le caniveau ainsi qu'une partie de la chaussée sont implantés sur le terrain de M. BONNART.

Celui-ci informe la municipalité qu'il souhaite que la situation soit régularisée sur le foncier.

Le conseil municipal accepte de régulariser la situation. Il désigne MM. Arnaud DOUCHET et Fabien JONARD afin de négocier avec M. BONNART le montant de rachat du terrain.

**8/ Occupation du domaine public**

Madame JOOS a déposé une Autorisation de Travaux pour la création d'un cabinet de podologie au n° 14 de la rue Basse Boulogne. Cela nécessite une rampe d'accès pour les PMR. Celle-ci devra être implantée sur le trottoir appartenant à la commune. C'est pourquoi elle demande l'autorisation d'occuper le domaine public pour la création de cette rampe amovible PMR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'occupation du domaine public pour la réalisation d'une rampe d'accès au futur cabinet de podologie sis au n° 14 de la rue Basse Boulogne.

Considérant que cette occupation du domaine public est dans un but d'accessibilité à un service de santé, le conseil municipal décide de ne pas demander de redevance.

**9/ Fête de Pas**

M. le maire présente à l'assemblée les propositions d'animation du défilé de la fête communale 2026 émanant de la société JSL EVENTS.

Après en avoir délibéré, considérant que le thème de la fête retenu est « les couleurs », les conseillers retiennent les troupes DRAGON-MUSIK et GUGGA 27 pour la somme globale de 7 000 € TTC.

**10/ Dépigeonnage :**

Le chantier de l'église étant terminé, des remontées d'administrés nous informe que de nombreux pigeons posent toujours des problèmes d'hygiène et de propreté.
M. le maire a demandé comme en juin 2024 un devis pour une intervention de régulation des pigeons auprès de la société SAS FAVI à CHATELLERAULT (86100).
Celui-ci s'élève à la somme de 1 250,00 € HT soit 1 500,00 € TTC. Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent ce devis.

Séance levée à 23h30.